

Trimestriel N°22 // Décembre 2025

CAMARADE !

PAR ET POUR Les Jeunes SYNDICALISTES



ÉDITO

Par le comité de rédaction

Organisations de jeunesse, éducation permanente, centres d'insertion socioprofessionnelle, cellules de conversion : le gouvernement MR/Engagés a lancé une croisade contre la démocratie sociale. L'émancipation et l'intégration des travailleur·euses qui étaient au centre des objectifs politiques wallons font désormais place à la recherche de profit. Pourquoi les jeunes auraient-ils accès à des maisons de jeunes puisqu'ils peuvent s'offrir une place de cinéma après y avoir travaillé 650 heures ?

Mais ce n'est pas tout. L'abandon du tronc commun dans l'enseignement obligatoire et la hausse du minerval dans l'enseignement supérieur consacrent la ségrégation sociale comme modèle social. Pourtant toutes les données socio-économiques sont claires : disposer d'un diplôme d'université ou de haute école garantit l'accès à une carrière stable et mieux rémunérée. Le choix de l'inégalité dans l'enseignement n'est pas seulement une aberration économique, c'est avant tout le choix de la précarité pour des pans entiers de la population.

Si nous ne faisons pas tomber ce gouvernement, les opérateurs privés pourront faire de la misère sociale un marché lucratif. Les fermetures d'entreprise ne seront plus des défis économiques et sociaux, mais des opportunités d'améliorer la marge des agences d'intérim.

DOSSIER THÉMATIQUE

- 1** LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE EN DANGER
- 2** LES ENGAGÉS ET LE MR MENACENT LA DÉMOCRATIE CULTURELLE
- 3** LA DÉMOCRATIE EN QUESTION
- 4** LES DÉRIVES DE LA COMMERCIALISATION DES CRÈCHES
- 5** ARIZONA : LA RÉPRESSION COMME RÉPONSE AUX MAUX SOCIAUX
- 6** LES JEUNES FGTB DE BRUXELLES À PARIS
- 7** L'AUTOMNE EST EXPLOSIF EN BELGIQUE
- 8** QUAND LA JEUNESSE TRAVAILLEUSE AFRICAINNE PREND SON AVENIR EN MAIN
- 9** ALLOCATIONS D'INSERTION

SOMMAIRE

ANALYSE

INTERNATIONAL

SECRÉTARIAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Les Jeunes FGTB sont un mouvement progressiste et autonome. Nos membres adhèrent aux idéaux antiautoritaires et aux objectifs de révolution sociale de la FGTB. Nous nous voulons être une force de changement et d'innovation, y compris au sein de la FGTB. Nous souhaitons construire des rapports de force en développant une dynamique participative, avec le contrôle des travailleur·euses et des étudiant·es.

Les Jeunes FGTB agissent pour un changement radical de société où chacun·e puisse jouir de tous les droits en sa qualité d'être humain, où le partage de toute forme de richesse et l'égalité entre toutes soient effectifs. Ils agissent pour un réel développement durable et universel. En ce sens, nous rejetons les valeurs du capitalisme et du néolibéralisme. Ensemble, nous luttons contre l'exclusion et toute forme de discrimination.

Les Jeunes FGTB poursuivront leurs buts en collaboration avec tout groupe qui a les mêmes objectifs ou la même vision de l'action à mener, tout en gardant leur indépendance. Dans cette perspective, nous nous prononçons sans ambiguïté pour la primauté de l'action interprofessionnelle et universaliste – espace par excellence de la solidarité – et contre tout corporatisme.



Le média *Camarade !* a fait le choix d'employer l'écriture inclusive. Nous pensons que la codification académique de la langue française est un outil de domination et qu'il est nécessaire de continuer à faire évoluer le français dans une optique progressiste face à l'immobilisme instauré par une poignée d'hommes sexistes et conservateurs au sein d'institutions cherchant à figer et réglementer la langue. Nous sommes convaincu·es que le langage peut être vecteur de changement et que l'emploi de l'écriture inclusive peut participer à réduire l'invisibilisation des femmes et à sortir de la binarité en visibilisant les minorités de genre.

Dans ce contexte, toutes les personnes interviewées pour notre journal sont averties que toutes leurs citations sont rendues inclusives à la publication. Par ailleurs, lorsqu'un genre est surreprésenté au sein d'un groupe de personnes et qu'en faire la mention visibilise la nature genrée d'une situation que l'on souhaite dénoncer, nous ferons le choix de ne pas rendre l'énoncé inclusif : dire que « les aide-ménagères exploitées » sont majoritairement des femmes et « les grands patrons » des hommes a un sens militant que nous ne souhaitons pas effacer.

LES ORGANISATIONS DE JEUNESSE EN DANGER : DÉFENDRE LA JEUNESSE, C'EST DÉFENDRE LA DÉMOCRATIE

PAR ALICE DEVLEESHOUWER
// DÉTACHÉE PÉDAGOGIQUE CHEZ PROJEUNES

Il semblerait qu'aujourd'hui quelques éminences politiques, et à leur suite une partie de la population belge, s'interrogent sur l'intérêt des organisations de jeunesse (OJ) et surtout sur la nécessité d'un financement public pour une partie d'entre elles. Pour leur répondre, il faut revenir sur l'histoire et le rôle fondamental des OJ.

Avant toute chose, il faut rappeler le contexte historique de la naissance des OJ. Depuis plus d'un siècle, elles se sont imposées comme essentielles dans le paysage social et politique belge. Nées au XIX^e siècle avec les patronages, elles se sont multipliées au fil des décennies. Leur rôle n'a cessé d'évoluer, mais leur objectif reste le même : offrir à la jeunesse un espace d'apprentissage, de réflexion et d'émancipation, pour former des citoyen·nes responsables, actif·ves, critiques et solidaires.

Après la Seconde Guerre mondiale, les pouvoirs publics ont pris conscience, à la lumière des horreurs du nazisme, que l'éducation ne pouvait pas se limiter à l'école. Pour éviter que les générations futures ne soient modelées par la haine, il fallait aussi une éducation informelle qui apprend à débattre, à comprendre le monde, à agir collectivement. C'est dans ce contexte que le secteur des OJ s'est structuré et que les premières bases légales ont vu le jour : un arrêté royal en 1971, puis un décret en 1980 qui définit précisément ce qu'est une OJ et fixe les conditions de reconnaissance et de financement public. Depuis, le décret a été plusieurs fois actualisé mais il repose toujours sur le même principe : l'État soutient les associations qui participent à l'éducation citoyenne des jeunes.

En 2025, il existe une centaine d'OJ qui forment un réseau diversifié : on y parle de culture, de sport, de solidarité, d'environnement, d'égalité, de politique, de démocratie, de genre, de droits humains... Surtout, on y vit, ensemble, on rencontre une altérité, on y tisse un lien social différent, autour d'activités qui ne seraient pas accessibles à toute une série de jeunes si elles n'étaient pas financées par l'État.

Elles se divisent en différentes catégories : les mouvements de jeunesse favorisent le vivre-ensemble, les mouvements thématiques interpellent la société et incitent les jeunes à développer des points de vue collectifs, les services de jeunesse développent les responsabilités et aptitudes personnelles des jeunes. Outre ces trois types d'OJ se retrouvent les fédérations qui coordonnent et accompagnent une série d'OJ, de centres de jeunes, de centres d'hébergement ou de centres d'information. Pour l'exemple, les jeunes FGTB sont un mouvement thématique fédéré chez ProJeuneS, une fédération d'OJ socialiste et progressiste.

Depuis l'avènement de l'Arizona, ce pilier vacille et le message est clair : mieux vaut creuser le budget à coups d'avions de chasse qui ne pourront jamais parcourir l'espace aérien belge faute de place que d'investir dans l'ouverture d'esprit d'une jeunesse qui n'attend que de voler de ses propres ailes.

Plusieurs décisions du nouveau gouvernement belge vont impacter les OJ (ainsi que les jeunes dans leur ensemble, sur les bancs de l'école). Dès janvier 2027, les organisations défendant des valeurs politiques ne seront plus subventionnées. Elles sont pourtant pour l'instant indépendantes des partis politiques dont elles partagent les valeurs et permettent de sensibiliser les jeunes à différentes idées, notamment via l'organisation de débats citoyens dans les classes. Elles rendent également possible la participation des jeunes à la défense de leurs idées et représentent un contre-pouvoir important. Peu importe les partis dans la majorité, la jeunesse de l'opposition peut continuer à faire entendre sa voix. En 2027 également toutes les Organisations de Jeunesse vont être impactées budgétairement, privées de leurs détaché·es pédagogiques, soit environ 8% de leur personnel. Par souci d'optimisme, nous ne rappellerons pas ici ce qu'une voix minoritaire muselée dit d'une société.

La campagne à laquelle ProJeuneS participe actuellement le rappelle : « Nous sommes toutes et tous des cibles. Les rares personnes qui se sentent encore épargnées sont les prochaines sur la liste (sauf si elles sont multimillionnaires ; de ce côté-là, tout est safe). »

Tirer sur l'accès à la culture démocratique, tirer sur une éducation à la citoyenneté : cela représente un impact direct sur les enfants et les adolescent·es que l'on prétend pourtant vouloir protéger, qui très bientôt deviendront adultes. Notre devoir est de leur offrir toutes les cartes d'émancipation et nous ne nous laisserons pas abattre.



LES ENGAGÉS ET LE MR MENACENT LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

PAR JULIEN SCHARPÉ
// CHARGÉ DE COMMUNICATION AUX JEUNES FGTB

Les accords budgétaires conclus par les gouvernements de droite en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ont attaqué durement le secteur associatif. La suppression des subsides pour les associations considérées comme liées aux piliers politiques et la réforme prévue des contrats APE¹ vont détruire de nombreux emplois. Concrètement, les choix politiques du MR et des Engagés consistent à affaiblir l'éducation permanente et les organisations de jeunesse pour restreindre des droits collectifs qui semblaient acquis.

Ces deux branches du secteur associatif donnent les moyens aux citoyen·nes de s'organiser et de contester l'organisation de la société. Il s'agit d'une mission inscrite dans l'article n°4 du décret de 2009 sur les Organisations de Jeunesses et l'article 1^{er} du décret de 2003 relatif au développement de l'éducation permanente. Le fait qu'en Belgique, l'État reconnaît la légitimité de ces contre-pouvoirs et les finance remonte à l'histoire politique de nos régions.

QUE SONT LES PILIERS ?

Au XIX^e siècle, la Belgique était qualifiée par Karl Marx de paradis pour les capitalistes. L'activité syndicale y était réprimée pénallement et organiser une grève était l'un des meilleurs moyens de faire un tour en prison. Face à la répression de la bourgeoisie, le mouvement ouvrier a été contraint d'organiser différents espaces d'autonomie leur permettant de financer des caisses de solidarité, ainsi que d'éveiller politiquement les travailleur·euses.

C'est d'ailleurs le regroupement de ces différents espaces qui a permis la création du Parti Ouvrier Belge en 1883. C'est à ce moment que le mouvement ouvrier parvient à se doter de premiers représentants politiques et à faire converger différentes luttes. Le développement *par le bas*, structuré et extrêmement massif du socialisme effraya catholiques et libéraux qui durent réagir en développant leurs propres associations.

Au fil des décennies et de combats politiques se développent des piliers d'orientation catholique, laïque, libérale ou socialiste qui encadrent la vie des individus du berceau au tombeau. En Belgique, l'ensemble des écoles, des hôpitaux, des mutualités, des syndicats, des coopératives et bien d'autres associations sont marquées par une orientation philosophique et politique.

Dès 1921, la Belgique vote la loi relative aux associations sans but lucratif. Cette loi naît des victoires syndicales sur la liberté d'association et de la limitation de la journée de travail à 8 heures. Dans la foulée, d'autres législations

comme l'arrêté royal du 5 septembre 1921 déterminant les conditions générales d'octroi de subsides aux œuvres complémentaires de l'école vont être adoptées pour accompagner le temps libéré pour les loisirs ouvriers. L'ensemble du corpus juridique jette les bases de la reconnaissance officielle de l'éducation permanente, bien que la perspective idéologique de cette législation soit paternaliste.

LE PACTE CULTUREL

Sous l'impulsion de Marcel Hicter, la politique culturelle en Belgique s'inscrit dans une dynamique de démocratisation dans les années 70. Les notions de *démocratie culturelle* et *d'éducation permanente* traduisent la volonté des pouvoirs publics de dépasser le paternalisme à l'égard de la classe ouvrière. Cette nouvelle vague culturelle s'oppose à l'idée qu'il est nécessaire de moraliser la population et de lui faciliter l'accès à la culture légitime. Au contraire, celle-ci tend à légitimer les cultures populaires et leur donner les moyens d'exister dans l'espace public.

Le film *Pour un monde plus humain* de Jean-Marie Piquint illustre l'ambition initiale de la démocratie culturelle : conjuguer accès universel et encadrement institutionnel. Commandé par le ministère de la Communauté Wallonie-Bruxelles, il retrace la mise en œuvre du plan culturel imaginé par Pierre Wigny dès 1967, avec l'appui de Marcel Hicter. Sept années de réalisation montrent la transition entre traditions populaires (poésie, folklore, etc.) et infrastructures modernes : maisons de la culture, bibliothèques décentralisées, bibliobus, théâtre itinérant, formation d'animateur·trices, sauvegarde des sites.

Ce mouvement s'appuie et se développe grâce au secteur associatif issu des luttes sociales qui obtient reconnaissance et moyens supplémentaires. Mais cette avancée s'accompagne d'une contrepartie : l'institutionnalisation des pratiques permet aux autorités de pacifier les tensions sociales et de garder un droit de regard sur les associations. Il s'agit d'un compromis entre les mouvements sociaux et les pouvoirs publics qu'on peut qualifier de pacte culturel.

LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PERMANENTE EST UN OUTIL DE LUTTE

Bien que le secteur de l'éducation permanente repose sur un compromis, il n'en est pas moins un outil de lutte au service des travailleur·euses.



Le décret ne valorise pas l'intégration des classes populaires au sein de la société mais bien le développement de leur émancipation.

Les associations reconnues et soutenues par le décret sont donc tenues d'organiser des activités collectives qui sont à destination et construites par les citoyen·nes. Il s'agit moins d'intégrer les classes populaires à la société qu'à la transformer : en obtenant par exemple, d'une agence immobilière de rénover un bâtiment insalubre ou encore de forcer une administration à agir sur la question de la fracture numérique.

Ce qui dérange le MR et les Engagés c'est que la tradition du secteur associatif en Wallonie et à Bruxelles ne se limite pas à transmettre des informations de l'administration aux administré·es, mais bien à promouvoir un dialogue politique contraignant le pouvoir exécutif à devoir prendre en compte les revendications populaires. Un dialogue que des ministres comme Valérie Glatigny et Elisabeth Degrise aimeraient transformer en monologue interminable.

Si l'on devait s'arrêter à des considérations folkloriques, on pourrait décrire le rôle de l'éducation permanente comme un secteur qui agite les chaînes de celleux qui les portent pour qu'ils en saisissent leur poids et les brisent.

LA DÉMOCRATIE EN QUESTION

PAR BENJAMIN VANDEVANDEL
// DÉTACHÉ PÉDAGOGIQUE AUX JEUNES FGTB

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles procède à une cure d'austérité sur de nombreux secteurs : enseignement, éducation permanente, culture, organisations de jeunesse, secteurs d'aide aux personnes... La liste est longue. En parallèle : revenus du capital peu voire pas taxés, lutte contre la fraude fiscale à l'agonie, plafonnement des cotisations patronales pour les plus hauts salaires... l'évidence ne serait-elle pas d'aller chercher l'argent où il se trouve ? Oui... mais non ! Et ce serait « logique » pour l'idéologie libérale née au lendemain des révolutions étatsunienne et française. Ou tout du moins si nous nous intéressons à la notion de « priviléges ».

ÉGAUX, MAIS PAS TROP

L'article 1^{er} de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen¹ de 1789 atteste que « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune ». La Déclaration admet donc que certains puissent jouir d'un statut privilégié qui ne se justifera plus par la naissance (noblesse) ou par la caste (clergé) mais bien par son utilité commune. C'est dans cet esprit qu'aujourd'hui un fonctionnaire de l'État peut être un « statutaire », titre qui lui donne une indépendance vis-à-vis du pouvoir politique. Les juges sont statutaires afin de garantir leur indépendance vis-à-vis des pouvoirs exécutifs et législatifs. Les « priviléges » sont donc vus ici comme garants de l'utilité commune, indispensables à l'organisation de la société.

ABOLITION DES PRIVILÉGES : MOUAIS...

Avant la Révolution française, le privilège est la norme. Clergé, Noblesse, Tiers état, villes, corporations ... toutes jouissent de priviléges propres. Le Clergé et la Noblesse représentent 2% de la population ; la Révolution française supprime les priviléges de ces derniers tout en consacrant ceux des propriétaires du Tiers état. La méritocratie (article 1, consolidée dans l'article 6) et la propriété privée (article 17, la consacrant comme « inviolable » et « sacrée ») sont présentées comme étant d'ordre naturel.

MÉRITE

L'article 6 consacre que « Tous les citoyens (...) sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents ». N'est donc plus mandataire d'une fonction publique un homme par droit du sang ou de son appartenance au clergé mais bien (théoriquement, car 60% de la population n'a pas accès à l'éducation) par l'unique *mérite* qu'il aura à accéder à la fonction. Dans l'esprit de la Déclaration, ce mérite s'inscrit dans l'intérêt collectif et non dans l'intérêt personnel.

La Révolution française n'est donc en rien l'abolition totale des priviléges, mais bien la transition d'un régime féodal vers un régime républicain consolidant ceux de la haute bourgeoisie.

ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET ÉDUCATION POPULAIRE

L'enseignement primaire devient obligatoire en France en 1882 ; la Belgique suit en 1914 avec un effet réel à partir de 1919. Le 19^{ème} siècle voyait déjà se développer une éducation populaire au sein des populations ouvrières ; l'enseignement formel obligatoire, obtenu de hautes luttes, sera lui sévèrement encadré. Impensable pour le clergé de voir un enseignement étatique éloigner les enfants de la religion ou, tout comme pour le patronat, les sensibiliser à des idées socialistes qui remettaient en cause l'ordre naturel établi.

L'éducation populaire ne disparaîtra pas avec l'obligation scolaire, au contraire : elle est officiellement reconnue dès 1945 et institutionnalisée dans un décret de 1976. Garante, comme l'enseignement obligatoire, de la construction d'un esprit critique et de la démocratie, elle va se voir mise à mal dès l'aube des années 80 avec l'émergence du néolibéralisme.

LES ANNÉES 80, LE TOURNANT

Toute intervention dans les affaires privées est vue comme un frein à l'investissement et comme une attaque contre la sacrosainte propriété privée et la méritocratie par le néolibéralisme naissant.

Le mérite, vidé de sa substance originelle, consacre à présent le mythe du self made man et ce sans tenir aucunement compte de l'intérêt général : la concentration des richesses dans les mains de quelques individus est un modèle de réussite. Au détriment des populations, de la nature, du climat, de la planète.

Les limites du modèle étant de plus en plus visibles, il faut combattre l'opposition jusque dans la diffusion des idées et quitte à défendre l'indéfendable : climatoscepticisme, grand remplacement, « profiteurs du système », fonctionnaires « rouges » et privilégié-es, immigration criminelle ... Tout est bon pour sauvegarder le système.

JUSQUE DANS LES ESPRITS

La guerre culturelle portée chez nous par la droite depuis les dernières élections est l'aboutissement de cette logique néolibérale. « L'utilité commune » est devenue « les besoins des entreprises ». Quand on supprime une année de tronc commun et que l'on impose un « esprit d'entreprendre » dès le début du secondaire, c'est pour répondre aux besoins des (grosses) entreprises qui captent plus de 50 milliards d'argent public par an sans contrepartie².

Quand on veut priver de statut les enseignant-es, c'est pour les rendre dépendant-es de l'arbitraire du politique. Quand on qualifie des décisions de justice de « politiques », c'est l'indépendance des juges que l'on attaque. Quand tout ce qui sort du champ des idées de droite est qualifié de « mensonge », de « fake news », de « fascisme de gauche », de « wokisme » même face aux preuves les plus irréfutables, c'est l'apogée d'une guerre culturelle qui pose le modèle néolibéral comme seul socle d'organisation de la société ... et qui n'entend pas que soit subsidié tout organisme qui remet le dogme en question.

L'utilité commune n'est plus vue que sur un point de vue économique profitant à un nombre de plus en plus restreint, modèle que la droite entend défendre bec et ongles, tant sur le plan politique que sur celui de l'éducation et ce au détriment de toute logique économique et sociale.

Il est impensable pour la droite de taxer le capital : c'est une attaque à la propriété privée. Impensable de taxer les ultra-riches : ils le sont par leur mérite. Réfléchir à une répartition équitable des richesses produites et aux déséquilibres générés par le capitalisme tient presque d'aller contre l'ordre naturel des choses. Tout ce qui va à l'encontre de l'idéologie doit être combattu.

Quand sont raillées les sciences sociales, quand les universités sont attaquées, quand la presse subit des pressions politiques, quand un gouvernement décide de sabrer dans l'éducation, l'enseignement, la culture, le secteur associatif ... ce n'est jamais idéologiquement innocent. Et cela doit nous faire réagir de toute urgence.

1 Notons d'emblée, bien évidemment, l'absence de la notion de « femme ».

2 <https://www.econospheres.be/Les-aides-publiques-aux-entreprises-ont-augmenté-1-5-fois-plus-rapidement-que>

LES DÉRIVES DE LA COMMERCIALISATION DES CRÈCHES EN FRANCE ET LES IMPLICATIONS POUR LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

PAR GASPARD MASSART
// ANIMATEUR DES JEUNES FGTB NAMUR

En juin 2022, un enfant de onze mois est retrouvé mort dans une crèche privée du groupe *People & Baby* à Lyon. Il avait été forcé à ingérer du Destop par une auxiliaire de puériculture. À la suite de ce drame deux journalistes, Daphné Gastaldi et Mathieu Périssé, lancent un appel à témoignages. En quelques jours, ils reçoivent plus de 130 récits et publient *Le prix du berceau*, un livre-enquête sur les dérives de la libéralisation des crèches. Un an plus tard Victor Castanet, déjà auteur des *Fossoyeurs* sur les maisons de retraite, publie *Les Ogres* qui prolonge cette enquête dans le secteur de la petite enfance.

Ce scandale a mis en lumière la réalité des crèches gérées comme de véritables multinationales. Peut-on réellement faire confiance aux logiques capitalistes pour s'occuper de nos bébés ? Le modèle français, aujourd'hui largement privatisé, semble en tout cas inspirer les choix politiques du gouvernement francophone belge.

LE MODÈLE LIBÉRAL FRANÇAIS DE LA PETITE ENFANCE

En 2021, un quart des places en crèches françaises étaient gérées par des entreprises commerciales, dominées à 65 % par quatre grands groupes. Dix ans plus tôt, elles ne représentaient que 11 %. En deux décennies, une série de réformes a ouvert la voie à la marchandisation du secteur : égalité de subventionnement entre structures publiques et privées, déductions fiscales pour les entreprises financant des places en crèche pour leurs salariés et délégation de la gestion de certaines crèches municipales à des opérateurs privés.

Ce cadre a entraîné une concurrence acharnée entre groupes commerciaux, les poussant à réduire les coûts notamment sur la masse salariale qui représente environ 80 % des dépenses. En 2014, un système de financement basé sur les heures de présence des enfants a remplacé le financement selon la capacité agréée. Cette réforme a incité les gestionnaires à maximiser le taux d'occupation à tout prix, recourant au surbooking et à la flexibilité extrême. En 2022, face à la pénurie de personnel, des dérogations ont permis le recrutement de travailleur·euses non qualifié·es, aggravant encore la situation.

LES CONSÉQUENCES SOCIALES ET HUMAINES

Les conséquences pour les travailleur·euses sont désastreuses. Les équipes vivent en sous-effectif permanent, avec des cadences intenables et une pression constante. Dans nombre de structures, il est impensable d'avoir une personne de plus que le minimum légal pour toucher les subventions, mais il n'est pas rare d'en avoir une de moins. Cette logique productiviste transforme le quotidien en enfer pour les professionnel·les, multipliant les cas de burn-out et de dépression. Comment exercer un métier fondé sur la patience, la douceur et la bienveillance dans de telles conditions ?

Les directions ne sont pas épargnées : elles subissent un contrôle managérial permanent, oscillant entre chantage et flatterie. Les budgets d'achat de matériel ou de jouets sont conditionnés aux résultats financiers de la crèche, tandis que des primes récompensent les responsables les plus rentables. Cette logique provoque une profonde souffrance éthique et morale dans un secteur censé être avant tout éducatif et social.

Pour les enfants, les conséquences sont tout aussi graves. L'accueil s'est largement dégradé, avec trop peu de personnel pour trop d'enfants, en raison du financement lié au taux d'occupation plutôt qu'à la capacité agréée. Même les repas sont concernés : les grands groupes poussent les structures à réduire leurs commandes pour économiser. Ces dérives, mises au jour par les enquêtes journalistiques, ont conduit à plusieurs procès

dont celui du meurtre de 2022 et celui de deux employées poursuivies pour maltraitance et violences sur mineurs.

LE RISQUE D'UNE CONTAGION POLITIQUE EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

En s'inspirant de ce modèle, le gouvernement MR-Les Engagés propose aujourd'hui plusieurs mesures favorisant la commercialisation du secteur en Fédération Wallonie-Bruxelles. Les projets incluent le subventionnement des infrastructures des crèches commerciales, l'octroi de forfaits complémentaires par place, le soutien aux entreprises réservant des places pour leurs salariés et un financement modulé en fonction du taux d'occupation.

Or, déjà 10 % des crèches francophones sont des structures non subventionnées, à but commercial, avec des tarifs prohibitifs pour de nombreuses familles. Ces mesures reproduisent donc les mécanismes français, en ouvrant la porte à une discrimination financière entre familles et à une logique de profit au détriment de la mission éducative.

LA POSITION DE LA FGTB WALLONNE

Face à cette dérive, la FGTB wallonne plaide pour le maintien et le développement du secteur public et associatif subventionné. Elle demande un financement basé sur la capacité d'accueil agréée et non sur les heures de présence, des normes strictes en matière de qualité, de formation et d'encadrement et une accessibilité financière garantie pour toutes les familles, y compris les plus fragiles. Le syndicat rejette toute marchandisation du secteur et défend un modèle centré sur la qualité de l'accueil et la reconnaissance du travail des professionnel·les.

CONCLUSION

L'expérience française a démontré les effets dévastateurs de la commercialisation des crèches : chaos dans la gestion, pénurie de personnel qualifié, conditions de travail dégradées et banalisation de la maltraitance. En suivant cette voie, le gouvernement MR-Les Engagés risque de reproduire les mêmes erreurs.

La FGTB wallonne appelle à résister à cette orientation et à défendre un modèle qui place l'enfant, le personnel et la qualité de l'accueil avant la rentabilité. S'inspirer de pays comme le Danemark, où l'accueil de la petite enfance reste un pilier du service public, serait une voie bien plus prometteuse pour répondre aux besoins des familles et à l'intérêt général.

SOURCES

Mediapart – *Maltraitances en crèche : les défaillances d'un système biberonné à l'argent public*

FGTB Wallonne – *Mémorandum 2024 (PDF)*

Gastaldi, D. & Périssé, M. (2023). *Le Prix du berceau : ce que la privatisation des crèches fait aux enfants*. Éditions du Seuil.

Castanet, V. (2024). *Les Ogres*. Flammarion.

ARIZONA : LA RÉPRESSION COMME RÉPONSE AUX MAUX SOCIAUX

PAR C.T.

// MILITANTE AUX JEUNES FGTB

Le tristement célèbre accord Arizona fait état de nombreuses mesures visant à augmenter les politiques sécuritaires en Belgique, tout en faisant reculer les droits sociaux. La réponse du gouvernement de Wever à la détresse sociale reste quasi-unidimensionnelle : la répression. La Ligue des Droits Humains rappelle d'ailleurs que cet accord participe à la criminalisation des personnes étrangères, induit la limitation des allocations de chômage, le renforcement des services de police, le retour de la peine complémentaire d'interdiction de manifester ainsi que la probable construction de nouvelles prisons. Sous couvert d'une volonté de « redresser » notamment économiquement le pays, plusieurs auteur-trices et organisations font le constat de probables conséquences contraires, c'est-à-dire des coûts économiques, mais surtout sociaux, beaucoup plus importants. Nous souhaitions donc revenir dans cet article sur la manière dont se traduit ce « tournant sécuritaire » qu'incarne le gouvernement Arizona, illustré ici par deux exemples choisis.

NARCOTRAFIC ET POLITIQUES CARCÉRALES

L'utilisation du terme « narcotrafic » pour qualifier la situation du trafic de stupéfiants en Belgique s'est popularisée dernièrement dans les discours politiques. L'utilisation de ce terme démontre certes la volonté de marquer la gravité d'une situation dans laquelle les victimes se multiplient, mais faire usage d'un terme employé à l'époque de la *War on drugs* aux États-Unis permet surtout de justifier un renforcement des politiques sécuritaires : par cette rhétorique on justifie la déshumanisation, on diabolise un groupe sans tenter de comprendre les dynamiques sous-jacentes à ces trafics et à ses acteur-trices. Le gouvernement Arizona a alors mis en place un ensemble de dispositifs

renforçant à la fois les pouvoirs policiers et le risque d'un climat liberticide comme la présence accrue de la police dans certaines zones « cibles », la possibilité de fouilles préventives et de transactions pénales immédiates ou encore la possibilité de la mobilisation et la formation de l'armée aux tâches et pouvoirs policiers. La mention d'une politique de « tolérance zéro » pose historiquement la question de l'efficacité de l'emprisonnement ; plusieurs études démontrent l'inefficacité des lourdes peines sur la récidive (Eurotox, OIP, Kelsey, De Valkenner). La possibilité évoquée par le gouvernement de construire davantage de prisons, additionnée à l'augmentation des pratiques répressives, interroge donc sur un glissement des politiques carcérales vers ce qu'a actuellement mis en place le ministre de la Justice en France : construction de « narcoprisons ». Le modèle de ces établissements remet en cause plusieurs droits fondamentaux. La Belgique ayant été condamnée plusieurs fois à cause des conditions de vie au sein de ses prisons (insalubrité, surpopulation, etc.), il est clair que la construction de nouvelles prisons ne réglera pas le problème : on y enfermera seulement davantage de personnes.

RÉPRESSION DES MANIFESTATIONS

Un autre pan répressif alarmant et particulièrement en recrudescence depuis l'entrée du gouvernement Arizona est celui des dispositifs coercitifs importants qui ont été mis en place lors de récentes manifestations. Pour rappel le 2 octobre dernier, lors d'une manifestation pacifique en soutien à la *Global Sumud Flotilla*, des images de « policiers en tenue anti-émeute donnant des coups de pied, assenant des coups avec des matraques et faisant usage de gaz lacrymogènes » (Amnesty) ont été relayées. Dans le même registre, des affrontements ont été constatés le 14 octobre alors que 140 000

manifestant-es se sont réuni-es en contestation. Enfin, un peu plus tard dans le mois et dans la logique de criminalisation des personnes étrangères, la police est intervenue violemment dans le cadre de l'expulsion de l'occupation Zone neutre, accompagnée d'un dispositif impressionnant et dont la proportionnalité est évidemment contestable et contestée. L'idée que la répression ou la peur de la répression puisse gêner, intimider, voire empêcher les personnes de manifester est une atteinte considérable aux principes démocratiques et à la liberté. La contestation des injustices, les luttes populaires, le droit de grève et la recherche du « mieux-vivre » constituent le socle de résistance aux idées autoritaires. Il est de notre devoir de défendre nos droits.



LES JEUNES FGTB DE LIÈGE À PARIS



PAR LISON DESSARD
// ANIMATRICE DES JEUNES FGTB LIÈGE

Le WE du 1^{er} et 2 novembre les Jeunes FGTB, les Vitigneux (section liégeoise du Gang des Vieux en colère), le CPCR, l'Union Liégeoise pour la Défense de la Paix et l'Association Belgo-Palestinienne région liégeoise ont pris la route vers Paris pour y visiter l'exposition « *Trésors sauvés de Gaza – 5000 ans d'histoire* ».

Le départ est prévu à 7h30. Encore un peu endormi, le groupe arrive au compte-goutte pour démarrer en car. Lorsque la fatigue fut dissipée, Francis, militant chez les Vitigneux, sortit son accordéon et le groupe intergénérationnel entama quelques chants de solidarité avec la Palestine. L'ambiance est au beau fixe.

13H

Arrivée dans la capitale française, plus précisément à l'Institut du Monde Arabe.

Sur place, Cléden, militant représentant de la Commission internationale de Solidaires Etudiant.e.s nous attend. Les Jeunes FGTB souhaitent en connaître davantage sur le contexte politique français et l'organisation de ce syndicat étudiant. Nous apprenons énormément de cet échange : *Solidaire Etudiant.e.s* lutte contre la spéculation immobilière et le manque de logements étudiants publics et accessibles. Cette problématique est renforcée par le fait que le gouvernement fait un passage en force d'un budget régressif sur le plan social et en particulier pour les étudiant.e.s et les personnes étrangères qui perdraient leurs aides au logement. Face à cette précarité étudiante grandissante, iels ont le projet de mettre sur pied une coopérative immobilière afin de proposer aux étudiant.e.s des loyers plus bas que le prix du marché.

Par ailleurs, ce syndicat étudiant constate que le racisme est grandissant en France et souhaite lancer une campagne contre l'islamophobie, particulièrement au sein des universités et hautes écoles. Nous constatons donc que les dynamiques et réformes imposées par nos gouvernements respectifs partagent de

nombreuses similitudes. Cela confirme l'importance de mettre en commun nos ressources et expériences.

15H

Nous débutons la visite guidée de l'expo « *Trésors sauvés de Gaza – 5000 ans d'histoire* ».

La visite démarre face à une carte dont Gaza est le centre. Localisée entre l'Égypte et l'Asie, la « Vallée de Gaza » est également un port méditerranéen, point de convergence des routes caravanières d'Afrique, d'Arabie et d'Inde. C'est une oasis au riche passé commercial et politique qui suscite tour à tour les convoitises des Egyptiens, des Assyriens, des Babyloniens, des Perses, des Grecs, des Romains et des Ottomans. L'exposition passe en revue, à travers une centaine d'œuvres, les civilisations ayant peuplé Gaza depuis plus de 5000 ans. Aujourd'hui la « bande de Gaza » est un territoire enclavé de 365 km². La ville portuaire est désormais coupée de son arrière-pays et des routes qui avaient fait sa richesse passée. Alors que les habitant.e.s et l'histoire de Gaza sont en train d'être massacré.e.s, plus que jamais son histoire doit être connue.

19H

La journée se termine par un souper partagé au « *Temps des Cerises* », restaurant formé en coopérative ouvrière et créé en mémoire de la Commune de Paris, en 1871.

Sur place le temps s'est arrêté. Nos camarades des Vitigneux ont entamé des chants de résistance suivis par les jeunes, les tables voisines, la serveuse et, enfin, le patron du restaurant. De *Bella Ciao* au *Temps des Cerises*, en passant par les *Chiffons Rouges* et *l'Internationale*, nous chantâmes toutes de bon cœur et avec passion en oubliant les fausses notes. Un réel moment de camaraderie qu'on n'oubliera pas de sitôt.

Une chose à retenir : la solidarité, qu'elle soit internationale, intergénérationnelle ou interprofessionnelle est le cœur de notre projet syndical et ça le restera.

Merci aux Vitigneux, au CPCR, à l'Union Liégeoise pour la Défense de la Paix, à l'Association Belgo-Palestinienne liégeoise et, finalement, aux militant.e.s des Jeunes FGTB qui ont fait en sorte que ce week-end soit si riche et empreint de camaraderie.





L'AUTOMNE EST EXPLOSIF EN BELGIQUE

PAR JULIEN SCHARPÉ
// CHARGÉ DE COMMUNICATION AUX JEUNES FGTB

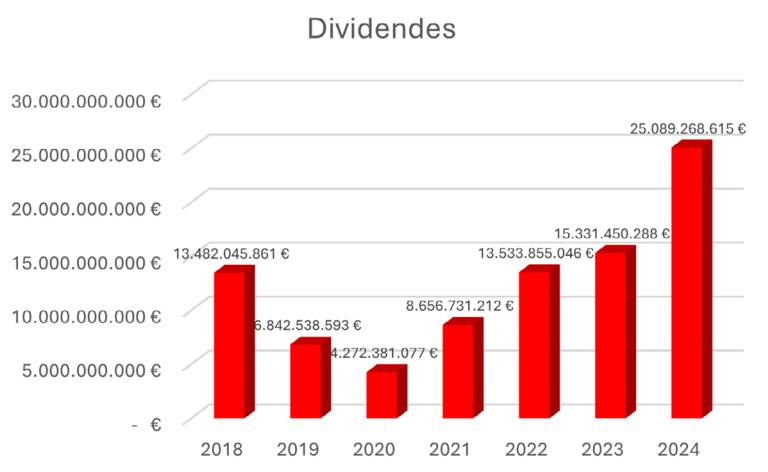
L'automne a été explosif dans le secteur de la Chimie. En plus du plan d'actions interprofessionnelles prévu, la FGTB Chimie a organisé en front commun d'autres mobilisations dans le secteur. Les syndicats ont préparé plusieurs actions dans les entreprises, ainsi que deux concentrations nationales le 14 et le 21 novembre.

- 14 novembre aux portes des entreprises Pfizer et Novartis à Puurs.
- 21 novembre aux portes de TotalEnergies à Feluy.

Bien qu'un accord ait été conclu au début du mois de décembre, les syndicats restent attentifs à ce que le banc patronal respecte ses engagements.

LES RAISONS DE LA COLÈRE

Alors que le secteur se porte particulièrement bien, les négociations pour une nouvelle convention collective sectorielle étaient dans l'impasse : les représentants patronaux rejettent en bloc les revendications des travailleur-euses et narrent un récit miséabiliste à propos du paysage économique. Bien que Yves Verschueren, l'administrateur délégué



d'essencia¹ affirme que les entreprises doivent aujourd'hui se battre pour leur survie, le retour sur investissement des actionnaires se porte miraculeusement bien.

Si on s'intéresse à une entreprise cotée en bourse comme l'est Solvay, on remarque que 59% de ses bénéfices ont été redistribués aux actionnaires. Ce n'est d'ailleurs pas une exception du secteur puisque 2024 a été une année record en la matière : les dividendes versés par les entreprises du secteur ont bondi de 63% entre 2023 et 2024.

Mais les représentants du banc patronal affirment que *l'énergie et de la main-d'œuvre, la pression réglementaire complexe et coûteuse, la baisse de la demande, l'incertitude croissante liée aux conflits commerciaux, aux droits d'importation et la concurrence déloyale en provenance d'autres régions du monde* sont des raisons qui devraient pousser les syndicats à se montrer raisonnables en renonçant à la plupart de leurs revendications. C'est pourtant le coût du capital qui handicape le secteur : les dividendes versés aux actionnaires ont dépassé les bénéfices générés par les entreprises. En d'autres termes, les entreprises ont dû puiser dans leurs réserves pour rémunérer le capital plutôt que les réinvestir intelligemment.

Mais ce n'est pas tout. Les patrons de la chimie ont très bien compris l'appel du pied du gouvernement ARIZONA et lui emboîtent le pas sans réserve. Au cours des négociations, leurs représentants ont bloqué des revendications qui se font attendre depuis longtemps par les travailleur-euses :

- Les augmentations des salaires sont au point mort ;
- Le banc patronal souhaite un allongement des carrières en fermant les yeux sur les métiers lourds et la pénibilité ;
- Toutes les revendications liées à la lutte contre la précarisation des conditions de travail ont été rejetées.

En quittant la table de négociations, les syndicats ont dénoncé l'intention des employeurs d'ouvrir largement leurs portes aux intérimaires et aux flexijobs. Une proposition rejetée en bloc par la FGTB Chimie qui estime que le travail mérite sa part, justement parce qu'il est le réel moteur du secteur : « Chaque jour, ce sont les travailleurs et les travailleuses du secteur qui produisent et qui innovent. Ce sont elleux qui portent à bout de bras chacune des activités des entreprises de la chimie. Il est inacceptable qu'ils n'aient pas leur juste part pour protéger le montant des dividendes des actionnaires » – Andrea Della Vecchia, secrétaire fédéral de la Centrale générale.

LES TRAVAILLEUR-EUSES MÉRITENT LEUR PART

Lorsqu'on se penche sur les données économiques et sociales du secteur de la chimie, on s'aperçoit assez vite que les marges pour négocier de meilleures conditions de travail existent. D'autant plus que les travailleur-euses du secteur apportent énormément de valeur ajoutée : la différence entre la productivité et le salaire se situe en moyenne à 109 € par heure. Par ailleurs, la part des salaires dans le chiffre d'affaires atteint seulement 8,4% et la part des salaires dans les coûts de production atteint difficilement 7,9%.

La question du coût du travail est pour ainsi dire presque inexistante pour le secteur de la chimie en Belgique. Alors que les travailleur-euses remplissent des missions cruciales dans les entreprises, en apportant leurs savoirs et savoir-faire, ils payent aujourd'hui le prix du manque d'ambition de la transition climatique et énergétique des responsables politiques et économiques. Plutôt qu'investir suffisamment tôt dans le renouvellement des infrastructures, les différents gouvernements ont successivement encouragé à maintenir la pression sur les salaires et prolonger les carrières. Ce sont pourtant les travailleur-euses qui innovent et créent de la valeur dans les entreprises quand le Capital n'en fait que récolter les fruits.

Les syndicats appellent le banc patronal à la raison et à accepter leurs revendications qui se veulent pondérées et désirables pour l'ensemble des travailleur-euses du secteur.

- Une augmentation des salaires bruts pour tous
- Des mesures de fin de carrière dès 55 ans
- Un départ anticipé pour les métiers lourds : travail en équipe et de nuit
- Des emplois avec du contenu, de la sécurité et un avenir
- Des solutions concrètes pour la santé et pour le bien-être
- Un accord valable pour toutes les travailleur-euses ; y compris pour les cadres

¹ Il s'agit de la fédération patronale de la chimie et des sciences de la vie

QUAND LA JEUNESSE TRAVAILLEUSE AFRICAINE PREND SON AVENIR EN MAIN : RETOUR SUR LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DES JEUNES SYNDICALISTES DE LA CSI-AFRIQUE

La Confédération Syndicale Internationale – Afrique a organisé fin septembre sa première conférence-rencontre continentale dédiée aux jeunes travailleur·euses. Face aux changements climatiques, aux problèmes de corruption et à l'instabilité politique, les jeunes s'organisent pour s'offrir l'avenir prospère dont iels sont avides.

PAR CHARLIE GELAESEN
// ANIMATEUR AUX JEUNES FGTB ET ELISE CRAEGHS,
GESTIONNAIRE DE PROJET À L'IFSI

Les Jeunes FGTB étaient invité·es aux côtés de l'IFSI, asbl de coopération syndicale internationale liée à la FGTB, à participer à cet événement historique qui se déroulait dans la capitale togolaise de Lomé.

L'événement était une première, regroupant des délégations de jeunes de tout le continent. Le but : échanger sur les différentes réalités de terrain, sur les différents obstacles rencontrés par la jeunesse travailleuse et discuter de pistes nationales, régionales et continentales pour y faire face.

D'importants facteurs sont à prendre en compte pour comprendre les réalités de nos camarades africain·es, à commencer par la proportion. Le premier étant la proportion démographique des jeunes sur leur continent. D'ici 2035, un tiers de la population africaine sera jeune. Et malgré cela, l'absence considérable d'investissements durables pour leur avenir cause un nombre élevé de NEET (*Not in Employment, Education or Training*, alias des fantômes pour le système, flottant en dehors des milieux de l'emploi, de l'éducation ou de la formation).

L'absence de structures formelles qui crée les NEET est également présente dans les différents secteurs professionnels. Les travailleur·euses peuvent difficilement se syndiquer et encore moins bénéficier de protection légale concernant leurs conditions de travail ou leur sécurité. Les travailleur·euses des secteurs bénéficiant de conventions collectives voient rarement arriver les changements jusqu'à elleux. De plus, certains secteurs peuvent difficilement négocier dans leur ensemble de par l'immensité des territoires nationaux des pays africains. Pour référence, la surface du Malawi, pourtant considéré comme un petit pays, équivaut à quatre fois celle de la Belgique. La disparité des conditions socio-politiques voire même climatiques complexifie considérablement la réalisation d'une liste commune de revendications. Cette problématique s'applique principalement aux travailleur·euses agricoles, aux vendeur·euses de rue (significativement plus présent·es qu'en Europe du Nord) ou aux ouvrier·ères de l'industrie textile.

Un autre frein à la diminution du taux de NEET est l'absence d'opportunité de libre mouvement des citoyen·nes africain·es au sein de leur propre continent. Face à des procédures administratives longues, complexes et parfois coûteuses voire discriminatoires, l'immigration continentale se fait souvent dans l'ombre, en dehors de tout système, forçant les travailleur·euses immigré·es à travailler dans l'illégalité. Certaines délégations, notamment celle d'Afrique du Sud, ont insisté pour que la CSI-Afrique procède à un lobbying auprès des gouvernements pour trouver des accords de libre mouvement, mais selon des principes plus stricts que le modèle de l'espace

Schengen. iels espèrent ainsi pouvoir diminuer l'exploitation injuste des jeunes travailleur·euses non-déclaré·es, doublement en danger de par leur statut d'immigré·es et leur manque d'expérience.

Cette demande a d'ailleurs été reformulée lors de la dernière plénière, lors de la présentation des éléments fondateurs de la charte commune établie par les délégations. Bien qu'encore au stade de brouillon et en voie d'être amendée par les pays n'ayant pu être représentés, ce document englobe l'esprit et les luttes de nos camarades d'Afrique, à savoir un syndicalisme intersectionnel et capable de s'adapter rapidement à l'évolution des besoins de sa base.

« Pas de discussions à propos de la jeunesse sans jeunes autour de la table. », a-t-on pu entendre à plusieurs reprises durant ces trois jours. Le premier point de l'ébauche de la charte le reflète : « Nous exigeons une restructuration des hiérarchies syndicales incluant des représentant·es de la jeunesse à tous les niveaux décisionnels. »

Au-delà des débats et des positions générales, certaines des choses les plus intéressantes, comme souvent dans ce type d'événement, se trouvent entre les lignes ou sont dites dans des moments informels. Réflexions sur les tables de discussions, les panels, les présentations, les réactions fusaiient lors des pauses et après-journée. Aucun article ou rapport ne peut capturer l'essence de ces échanges humains avant d'être politique. Et aucune école n'est plus formatrice à l'empathie et à la détermination qu'une immersion aussi brève qu'intense dans une jeunesse qui porte sur son dos et dans son cœur la rectification et la guérison de siècles de violences coloniales au profit d'un avenir juste, digne et solidaire.



EXCLUSIONS DES ALLOCATIONS D'INSERTION : APPORTE TON TÉMOIGNAGE !

PAR LE SECRÉTARIAT DES JEUNES FGTB

En 2020, nous tirions déjà la sonnette d'alarme avec notre article « Allocataires d'insertion, une espèce en voie de disparition ». Cinq ans plus tard, nos craintes sont devenues réalité ; les gouvernements de droite ont encore frappé. Mais cette fois, ça va faire très mal. Leur solution ? Toujours la même : anéantir notre assurance chômage en coupant dans les allocations.

Aujourd'hui, la mise en place des différentes réformes annonce un tsunami social avec des conséquences dramatiques car dès le 1er janvier 2026 et jusqu'en 2027, ce sont près de 194 000 personnes qui seront exclues du chômage dont ¼ d'entre elles sont des jeunes de – de 30 ans.

C'est donc bel et bien une espèce en voie de disparition.

DE QUELLES MESURES PARLONS-NOUS ?

Pour les jeunes sortant des études :

- Le stage d'insertion est réduit de moitié passant de 310 jours (1an) à 156 jours (6 mois) ;
- Pour bénéficier des allocations d'insertion, le-la jeune doit être obligatoirement en possession d'un diplôme, CESS ou une formation en alternance. Pas de diplôme = pas d'allocation.
- Lors de ce stage, deux évaluations sont programmées et si l'une d'entre elle est négative, ce sera au / à la jeune de faire la demande écrite afin d'être reconvoqué-e alors qu'auparavant iels étaient reconvoqués automatiquement. Et ça, peu de jeunes le savent ! Cette mesure aura pour impact d'allonger la durée de leur stage voire de ne pas pouvoir l'accomplir tout simplement.
- Enfin, comme les allocations de chômage, les allocations d'insertion ne seront plus limitées à 3 ans mais à 1 !

Pour les bénéficiaires d'allocation de chômage :

- Dorénavant, à partir du 1^{er} mars 2026, il faudra avoir travaillé (ou bénéficié d'une période assimilée) pendant au moins un an au cours d'une période de trois ans pour rouvrir le droit aux allocations de chômage. Le-la travailleur-euse aura alors droit à 12 mois d'allocations, complétés par 1 mois supplémentaire par tranche de 104 jours de travail (ou assimilés), jusqu'à un maximum de 24 mois au total. En d'autres termes, si vous avez au moins 5 ans de passé professionnel, vous bénéficierez du maximum de 24 mois.

Les exclusions engendrées par ces réformes n'ont rien d'un plan de relance : elles plongent massivement les gens vers la précarité. C'est pourquoi la FGtb s'y oppose fermement et refuse de rester les bras croisés.

En front commun, ainsi qu'aux côtés d'autres organisations de défense des droits fondamentaux, un recours collectif en annulation sera introduit devant la Cour constitutionnelle afin de faire tomber cette loi et de démontrer l'intérêt à agir.

Dans ce cadre, nous recherchons des personnes prochainement exclues après réception du courrier de l'ONEM (idéalement dans les vagues du 1^{er} janvier, 1^{er} mars ou 1^{er} avril 2026), et présentant une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- vous suivez une formation qui ne mène pas à un métier en pénurie ;
- vous travaillez à temps partiel avec AGR, sans contrat mi-temps complet ;
- vous avez 55 ans ou plus sans passé professionnel suffisant ;
- vous êtes une femme ;
- vous êtes atteint-e d'une inaptitude permanente d'au moins 33 % ;
- vous êtes non mobilisable et ne bénéficiiez pas d'allocations de sauvegarde ;
- vous êtes cohabitant-e ;
- vous êtes bénéficiaire d'allocations d'insertion ;
- vous travaillez en ALE ;
- vous avez un faible niveau de qualification.

Si vous correspondez à l'un de ces profils, votre témoignage peut réellement faire la différence et contribuer à défendre les droits de milliers d'autres personnes.

Contactez-nous !



Camarade ! est un journal d'actualité et de réflexion syndicale par et pour les jeunes syndicalistes, édité par les Jeunes FGtb.

Notre objectif : traiter de l'actualité syndicale d'un point de vue jeune, mais aussi de proposer des réflexions sur le syndicalisme, le capitalisme, l'antifascisme, le sexism, le racisme, l'écologie et bien d'autres thématiques.

Camarade !, ce n'est pas seulement un journal papier, c'est aussi un WebMédia qui proposera du contenu entre chaque numéro.

Camarade ! est ouvert aux publications extérieures. Envie de participer ? N'hésite pas à soumettre ta contribution (qu'elle soit une analyse politique, un travail artistique ou autre) au Comité de rédaction du journal.

communicationjeunes@jeunes-fgtb.be

Secrétariat général des Jeunes FGTB

Rue Haute, 42 – 1000 Bruxelles
02/506 83 92
jeunes@jeunes-fgtb.be

Bruxelles

Rue de Suède, 45 – 1060 Bruxelles
02/552 03 63
jeunes.Bruxelles@fgtb.be

Brabant Wallon

Rue du Géant, 4 Boite 2 – 1400 Nivelles
067/21 63 73
brabant-wallon@jeunes-fgtb.be

Centre

Rue H. Aubry, 23 – 7100 Haine-St-Paul
064/23 61 19
centre@jeunes-fgtb.be

Charleroi

Rue du Grand Central, 91 – 6000 Charleroi
071/231 277
Marie.SCHIAVON@fgtb.be

Liège

Place St Paul, 9/11 – 4000 Liège
08/009 00 45
jeunes.liege@fgtb.be

Luxembourg

Rue des Martyrs, 80 – 6700 Arlon
063/24 22 59
fgtb-luxembourg@fgtb.be

Mons-Borinage

Rue Lamir 18-20 – 7000 Mons
065/32 38 83
mons@jeunes-fgtb.be

Namur

Rue St Nicolas, 84 – 5000 Namur
081/64 99 56
namur@jeunes-fgtb.be

Verviers

Pont aux Lions 23, Galerie des Deux Places – 4800 Verviers
087/63 96 54
verviers@jeunes-fgtb.be

Wallonie-Picarde

Rue du Crampon, 12A – 7500 Tournai
069/88 18 04
tournai@jeunes-fgtb.be

Un journal des Jeunes FGTB

 camarade.be  [@CamaradeWebMedia](https://www.facebook.com/CamaradeWebMedia)

JEUNES
★FGTB *s'unir
lutter
gagner*

Graphisme et mise en page : Nina Schwab

